



NG TECHNOLOGIES

Building Trust with **Next Generation** Technologies...

NG Technologies Remote Trust Services

Conditions générales d'utilisation du service de demande de certificat
ngcert.

Identifiant	PKI-CGU-NGCERT
Version	1.1
Description	Conditions Générales d'Utilisation spécifiques au service de demande de certificat ngcert.
Diffusion	Public
Approval (Name and position)	CEO NG Technologies

NG Technologies 2022

www.ng-sign.com
contact@ng-sign.com

Historique

<i>Date</i>	<i>Version</i>	<i>Auteur</i>	<i>Commentaire</i>	<i>Vérifié par</i>
27/02/2022	1.0	Comité PKI	Version initiale	CEO
18/07/2022	1.1	Comité PKI	Ajout de plusieurs précisions dans la section « DELIVRANCE ET PUBLICATION DE CERTIFICATS » Précision des données publics et données privées dans la section « DONNEES PERSONNELLES ».	CEO

INDEX

1	Introduction	3
2	Objet	3
3	Documents contractuels	3
4	Acceptation.....	4
5	Procédure de demande de certificats.....	4
6	Délivrance et publication de certificats.....	4
7	Période de validité du certificat.....	5
8	Obligation du signataire	5
9	Limitations de responsabilité	5
10	Données personnelles	6

1 INTRODUCTION

S'adaptant autant que faire se peut à l'utilisation croissante d'internet, le droit tunisien dans sa partie relative à la preuve des écrits a été modifié par la loi n°2000/57 du 13 juin 2000, modifiant et complétant certains articles du COC, qui adapte le droit de la preuve aux technologies de l'information et notamment à la Signature Électronique.

Désormais, le droit tunisien reconnaît que l'écrit sur support électronique est admis comme preuve au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont l'écrit émane et qu'il soit établi que cet écrit est conservé dans des conditions de nature à en assurer l'intégrité.

Ainsi la loi susvisée, renforcée par la loi n°2000/83 du 9 août 2000 relative aux échanges et au commerce électronique reconnaissent que la Signature Électronique a la même valeur juridique que la signature manuscrite, à condition que le procédé de signature électronique soit fiable ; de même qu'elles mettent en évidence l'importance de la traçabilité des échanges sous forme électronique, l'identification des signataires et le cas échéant leur acceptation préalable à l'utilisation de ces modes de communication et d'échanges de consentement ainsi que la fiabilité technique des procédés utilisés.

2 OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU-NGCERT) ont pour objet de définir les termes et conditions applicables à la fourniture du service de demande de certificat **ngcert** offert en ligne par NG TECHNOLOGIES.

Ces CGU-NGCERT ont la valeur d'un contrat établi entre le client (désigné dans ce document **Demandeur** du certificat) et **NG TECHNOLOGIES** en tant que fournisseur de service et Autorité de Certification.

En cochant une case, vous indiquez votre acceptation des présentes Conditions générales d'utilisation et vous acceptez d'être lié par les modalités des présentes CGU à compter de la date la validation du formulaire portant la case à cocher. Les Certificats sont générés et gérés dans le cadre du service de signature électronique en ligne fourni par NG TECHNOLOGIES.

Ces CGU-NGCERT sont complémentaires aux conditions générales d'utilisation générales des services NG Technologies Remote Trust (voir ci-dessous).

3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels s'imposant aux Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation des Services sont par ordre de priorité (ci-après « Ensemble contractuel ») :

- La politique de certification et déclaration des pratiques de certification (ci-après « PC/DPC ») ;
- Les conditions générales d'utilisation des services NG Technologies Remote Trust Service (CGU-RTS) ;
- Les présentes CGU-NGCERT ;
- La politique de protection des données personnelles.

Les documents sont en libre téléchargement depuis <https://www.ng-cert.com/repository/public/>

En cas de contradiction entre les CGU-NGCERT et PC/DPC, les termes dans PC/DPC prévaux.

4 ACCEPTATION

Pour accéder au service, le client doit accepter l'ensemble contractuel définis ci-dessus et reconnaît qu'en utilisant le service de demande de certificat dans les conditions définies par les présentes, il déclare les avoir lues et les accepter sans réserve aucune.

L'acceptation de l'Utilisateur est matérialisée en cliquant sur la case à cocher sur le Site Internet lors de la demande de certificat.

Le client reconnaît implicitement que l'acceptation de l'ensemble contractuel ne nécessite pas de signature manuscrite ou électronique.

5 PROCEDURE DE DEMANDE DE CERTIFICATS

Le Demandeur du certificat reconnaît avoir été informé que l'objectif ultime de l'utilisation de ce service est la demande d'un certificat **ngcert** émis par l'Autorité de Certification NG Technologies.

Dans ce cadre, le Demandeur accepte la procédure suivante :

- Les données suivantes sont collectées : nationalité, le type et le numéro de la pièce d'identité, une copie de la pièce d'identité, le nom, le prénom, date de naissance, adresse email et numéro de téléphone ;
- Ces données sont envoyées et sauvegardées dans les serveurs NG Technologies. Ici la politique des données personnelles s'applique.
- L'adresse email est vérifiée en se basant sur un code envoyé par email ;
- Le numéro de téléphone est vérifié en se basant sur un code envoyé par SMS ;
- Une clé privée de signature est attribuée de façon unique et sécurisée ;
- Un code PIN est affiché au Demandeur. Le code PIN est transmis chiffré selon un protocole de sécurité.
- L'identité est vérifiée selon une des procédures de vérification d'identité et selon la politique de certification de l'autorité de certification Remote Trust CA
- Un certificat est généré qui va permettre au Demandeur de signer des documents électroniques.

La procédure de demande de certificat peut être arrêté à tout moment par le Demandeur lui-même (e.g en fermant la fenêtre) ou par NG Technologies (e.g données saisies non conformes).

6 DELIVRANCE ET PUBLICATION DE CERTIFICATS

Le Demandeur est notifié par email de la finalisation de la procédure de demande de certificat et de la délivrance du certificat.

Le Demandeur doit explicitement accepter qu'une fois le certificat est générée, les données insérées dans le certificat dans le cadre de la demande de certificat, deviennent des données publiques.

Le certificat est mis à disposition pour toute entité (publique ou privée) souhaitant questionner les services de NG Technologies sur l'existence du certificat et son statut de validité. Un service public est mis à disposition du public sous la forme d'un annuaire permettant la recherche d'un certificat en utilisant le nom, le prénom ou l'email.

Des services publics sont également mis à la disposition du public et de toute application tierce de vérification de documents signés pour vérifier la validité d'un certificat émis par NG Technologies. Cette vérification peut

se faire en téléchargeant la dernière CRL (Certificate Revocation List) ou en questionnant un serveur OSCP (Online Certificate Service Protocol). Les URLs de ces deux services sont incluses dans le certificat et dans la politique de certification PC/DPC.

7 PERIODE DE VALIDITE DU CERTIFICAT

La durée de validité du certificat est de, sauf mention contraire, 1 an (12 mois). Ce délai commence à compter de la date de création du Certificat par l'Autorité de Certification.

8 OBLIGATION DU SIGNATAIRE

En acceptant les présentes CGU, vous reconnaissez et acceptez que dans le cadre de votre demande, il vous incombe en tant que Demandeur de :

- assurer l'exactitude de contenu des informations fournies pendant la procédure de demande de certificat ;
- assurer la sécurité et la confidentialité des données d'activation (code PIN) à la demande de certificat et après à chaque signature électronique ;
- informer NG TECHNOLOGIES de toute perte, vol ou mauvaise utilisation de son certificat pour initier la révocation du certificat

Le Demandeur reconnaît et accepte expressément que NG TECHNOLOGIES n'est pas partie des contrats électroniques qui seront conclus et signés en utilisant les certificats et ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée au titre des difficultés pouvant intervenir lors de la conclusion ou de l'exécution de ces contrats, ni être partie à quelques litiges éventuels à ce sujet. A cet égard, le Demandeur est seul responsable de son utilisation du certificat dans l'hypothèse d'éventuels litige. Le Demandeur garantit NG TECHNOLOGIES contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques qu'elle pourrait subir du fait de la violation, par le Demandeur de l'une quelconque de ses obligations aux termes des présentes. Il s'engage à payer à NG TECHNOLOGIES tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

9 LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

NG TECHNOLOGIES agit à la fois en tant qu'Autorité d'Enregistrement et en tant qu'Autorité de Certification soumise à des obligations légales et réglementaires. Dans ce cadre, NG TECHNOLOGIES a des obligations

En acceptant ces CGU, le Demandeur accepte et reconnaît que la seule responsabilité de NG TECHNOLOGIE à son égard concerne les dommages directs et prévisibles en cas de violation de ses obligations légales. En particulier, NG TECHNOLOGIES s'engage à implémenter en toute rigueur toutes les dispositions de ses propres politiques de certification.

NG TECHNOLOGIES nie toute autre responsabilité découlant de l'utilisation du service, y compris, sans limitation, toute responsabilité liée à l'utilisation des clés publiques des certificats, du contenu des documents électroniques qui seront signés par le Demandeur et le vol de toute donnée liée au code PIN.

10 DONNEES PERSONNELLES

Les informations saisies par le client seront enregistrées au niveau de la plateforme qui garantit leur totale protection et intégrité. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi organique n°2004/63 du 27 juillet 2004 relative à la protection des données à caractère personnel.

Les informations transmises ou collectées via un service NGRTS sont considérées comme confidentielles et ne font l'objet d'aucune communication extérieure, hors exception liées aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les données devenant publiques à l'émission du certificat sont : le nom, le prénom et l'adresse email. Les autres données saisies par le demandeur à travers le formulaire de demande (date de naissance, copie de la pièce d'identité, numéro de téléphone) ne sont pas divulguées et sont utilisées uniquement pour vérifier l'identité du demandeur. Aucune autre utilisation n'est faite avec ces données.